



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/532

Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros à l'association "Ebulliscience", domiciliée 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin" - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/532 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 102 700 EUROS A L'ASSOCIATION "EBULLISCIENCE", DOMICILIEE 12 RUE DES ONCHERES - BP 112 - 69512 VAULX-EN-VELIN" - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION AFFERENTE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Ebulliscience® est une association qui a pour objectif de contribuer au développement de la culture scientifique et technique pour tout public.

Dans le cadre de son projet associatif, Ebulliscience® propose différentes activités dont l'objectif principal est de favoriser le développement culturel local, de participer à l'attractivité des territoires d'intervention de l'association, en organisant des activités scientifiques et techniques en direction des jeunes et des adultes.

L'objectif fondamental visé par Ebulliscience® est, en collaboration avec les intervenants de l'éducation, de contribuer, par des actions culturelles, scientifiques et techniques, à l'épanouissement des potentialités de l'enfant et de l'adulte, en vue de développer son esprit critique, de lui permettre de faire des choix et ainsi de le rendre plus autonome.

Ces activités éducatives et de loisirs s'inscrivent ainsi dans le cadre des objectifs du Projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon qui vise à offrir la possibilité à chaque enfant et adolescent de devenir un adulte autonome et responsable.

Ces activités, qui se déroulent selon des modalités adaptées sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire), sont dirigées en priorité vers les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Par délibération n° 2019/4460 en date du 21 janvier 2019 dernier, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention cadre pluriannuelle avec l'association, pour la période de 2019 à 2021, qui marque la reconnaissance par la Ville de Lyon de la participation de l'association au développement de la politique éducative et à la cohésion sociale des territoires, en s'inscrivant dans les objectifs spécifiques aux dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon :

- Le Projet éducatif de territoire de Lyon qui couvre l'ensemble des actions éducatives auprès des enfants et adolescents de 2 à 16 ans comme défini par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n° 2013-595 du 8 juillet 2013,
- La convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise, notamment en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de territoire avec l'appui de la mission territoriale concernée, et aux projets culturels de territoire avec l'appui de la Mission de coopération culturelle, si l'association est

située ou conduite à intervenir dans un ou plusieurs quartiers inscrits dans la géographie prioritaire au titre de la politique de la ville.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement l'association par une subvention de fonctionnement général pour la mise en œuvre de ses activités de développement de la culture scientifique et technique sur les différents temps de l'enfant.

Pour l'année 2021, la subvention est proposée à hauteur de 102 700 euros. Son montant était identique en 2020.

En contrepartie de l'octroi par la Ville de Lyon de la subvention, l'association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir la culture scientifique, technique et numérique sur le territoire lyonnais,
- Développer des actions innovantes en matière scientifique et technique, notamment dans le champ du numérique, pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs,
- Mettre en œuvre des stages scientifiques et techniques, sur les territoires ayant été préalablement identifiés comme prioritaires par Ebulliscience® et la Ville de Lyon notamment sur les temps de vacances scolaires et samedis matin,
- Sensibiliser les animateurs du périscolaire à la médiation scientifique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu la convention cadre pluriannuelle signée avec l'association ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 102 700 euros est allouée à l'association « Ebulliscience® » domiciliée 12, rue des Onchères – 69512 Vaulx-en-Velin.
2. La convention susvisée, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention d'application.

4. La dépense en résultant, soit 102 700 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41944, nature 65748, fonction 4214, après transfert de :
- 40 000 euros depuis la ligne de crédit 41780, nature 65748, fonction 420,
 - 62 700 euros depuis la ligne de crédit 44436, nature 65748, fonction 213 (Education).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

Grégory DOUCET